



Services d'architecture et de génie

Annexe 4 du mandat – BEEFP – Énoncé de caractère patrimonial pour l'établissement de Stony Mountain

Rénovation du bâtiment administratif de l'Établissement de Stony Mountain de SCC

Pour :
Service correctionnel Canada
Établissement de Stony Mountain
Stony Mountain, Manitoba



N° SRT de TPSGC : R.069417.001

Septembre 2015

**ÉNONCÉ DE VALEUR PATRIMONIALE DU BEEFP
ÉDIFICE ADMINISTRATIF, PÉNITENCIER DU MANITOBA (STONY MOUNTAIN) (89-035)**

Numéro du BEEFP : 89-035
Numéro RBIF : 12746
Nom du bien : Édifice administratif
Adresse : Pénitencier du Manitoba (Stony Mountain)
Construction : Entre 1931 et 1947
Concepteur : Ministère de la Justice, ingénieur principal W.S. Lawson
Fonction initiale : Édifice administratif
Fonction actuelle : Édifice administratif
Modifications : Un escalier fermé a été ajouté à chaque extrémité du bâtiment; Rénovations d'envergure à l'intérieur.
Propriétaire : Services correctionnels Canada
Statut BEEFP : Édifice fédéral patrimonial « reconnu »

Raisons de la désignation

L'Édifice administratif du pénitencier de Stony Mountain a été désigné édifice patrimonial fédéral « reconnu » en raison de son importance historique, de l'intérêt qu'il représente sur le plan architectural et de la place qu'il occupe au sein de son milieu.

Valeur patrimoniale

La construction de l'Édifice administratif est associée à l'élaboration d'un régime correctionnel satisfaisant au besoin d'une échelle graduelle de peines pour appliquer la loi. Plus particulièrement, elle s'inscrit dans la modernisation du régime correctionnel canadien par la rénovation des établissements administratifs et cellulaires hérités du XIX^e siècle. Les initiatives de la politique de modernisation favorisaient un effectif plus important et mieux formé ainsi qu'un accroissement des services et de la formation pour les détenus, ce qui a accru d'autant les exigences administratives. L'édifice témoigne également d'une phase importante du développement de l'agglomération voisine, dont la population a beaucoup augmenté à la faveur de la croissance de l'établissement.

Valeur architecturale

L'Édifice administratif offre un excellent exemple, bien que tardif, d'architecture institutionnelle d'inspiration classique, dont les proportions équilibrées, la composition symétrique et les détails sont exécutés avec un haut niveau de savoir-faire en utilisant le béton et la pierre locale. Le bâtiment présente un caractère digne et imposant, qui lui sied à titre d'élément le plus visible du pénitencier de Stony Mountain.

Valeur environnementale

L'Édifice administratif renforce de façon importante le caractère institutionnel du secteur et son emplacement dominant, au sommet de la crête surplombant l'autoroute, en fait un point de repère familier.

Éléments caractéristiques

BUREAU D'EXAMEN DES ÉDIFICES FÉDÉRAUX DU PATRIMOINE
Direction générale des lieux historiques nationaux, Parcs Canada
25, rue Eddy, 5^e étage, Hull (Québec) K1A 0M5
Téléphone : (819) 997-6740 / Télécopieur : (819) 953-6146
Site Web : www.parksCanada.gc.ca/federalhb

**ÉNONCÉ DE VALEUR PATRIMONIALE DU BEEFP
ÉDIFICE ADMINISTRATIF, PÉNITENCIER DU MANITOBA (STONY MOUNTAIN) (89-035)**

Les éléments caractéristiques suivants de l'édifice administratif devraient être respectés :

L'inspiration classique de l'architecture du bâtiment s'exprime dans les éléments suivants :

- L'équilibre de ses volumes et proportions;
- La composition symétrique des pavillons de chaque côté de l'entrée centrale dont la façade évoque celle d'un temple;
- La disposition des fenêtres à intervalles réguliers, suivant un alignement vertical;
- Les détails ornementaux, comme les bandeaux, la fenêtre tripartite au-dessus de l'entrée, les colonnes en applique, les voussoirs de fenêtre et d'entrée ainsi qu'une grande coupole ouvragée;
- L'exécution habile du travail ornemental du béton et du parement de pierre.

Le caractère de la relation entre l'imposant bâtiment et son environnement se manifeste dans les éléments suivants :

- L'homogénéité des matériaux employés pour le bâtiment, les tours et les murs adjacents, ce qui renforce son caractère institutionnel;
- La présence prédominante du bâtiment sur un emplacement dégagé surplombant l'autoroute.

Pour des conseils sur la façon d'intervenir sur ce bâtiment, veuillez consulter le *Code de Pratique* du BEEFP. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le BEEFP.

Juin 2002

BUREAU D'EXAMEN DES ÉDIFICES FÉDÉRAUX DU PATRIMOINE
Direction générale des lieux historiques nationaux, Parcs Canada
25, rue Eddy, 5^e étage, Hull (Québec) K1A 0M5
Téléphone : (819) 997-6740 / Télécopieur : (819) 953-6146
Site Web : www.parkscanada.gc.ca/federalhb